



# Programme « Investissements d'avenir » Action « Ville de Demain »

IHEDATE, 14/10/2010



# Présentation de l'action « Ville de demain » (1.000 M€)

- **Objectif** : soutenir l'investissement dans les villes afin de favoriser l'émergence d'un nouveau modèle urbain (ville économe, adaptable, robuste, abordable et attractive – cf « charte CDC ville de demain »)
- **Déclinaison opérationnelle** :
  - une stratégie globale
  - des projets urbains intégrés
  - des actions « **territorialisées** » ou « **transversales** »
- **Critères de sélection** des actions (cf cahier des charges, en cours) :
  - inscription dans la stratégie globale
  - articulation des différentes actions dans une logique de système
  - excellence à travers le niveau de performances attendues
  - exemplarité et caractère duplicable et commercialisable de l'innovation
  - niveau d'innovation
  - robustesse financière, effet de levier en termes d'investissement
  - qualité de la gouvernance, crédibilité du calendrier

# La charte CDC « Ville de demain »

- Donner une place à la **nature** en ville et renforcer la biodiversité
- **Réduire les consommations** d'énergie, d'eau, de matières premières, et les émissions de déchets et de CO2 par l'optimisation et l'information
- Développer les **énergies renouvelables**
- Maîtriser les **risques**
- Maîtriser l'**étalement urbain**
- Utiliser le **sol** de manière intense
- Favoriser la **mixité fonctionnelle**, à différentes échelles (quartier, ville)
- Offrir une palette de **mobilités** privilégiées selon leur faible niveau de pollution
- Développer une offre dense, diversifiée et attractive de **services** aux habitants
- Déployer une offre de **logements** diversifiée (ressources, statuts, générations...) à l'échelle pertinente
- Mettre en place une **gouvernance** partenariale et participative tout au long de la vie du projet, de sa réalisation et de sa gestion, notamment avec les futurs usagers
- Développer le **vivre ensemble**
- Produire un **projet sain** pour les usagers
- Créer des **richesses** et de l'**emploi**

# Axes principaux d'intervention

- **Réseaux, connexions et énergie** : réseaux économes en énergie et en gaz à effet de serre (chauffage, refroidissement, déchets), production d'énergies renouvelables, réseaux intelligents, domotique, etc.
- **Mobilité** : TCSP économes en énergie, en émission de polluants atmosphériques et en GES, infrastructures pour véhicules électriques, offre de transport étendue (auto-partage, transport à la demande, libre service), accès intermodal de qualité, amélioration des services et des informations aux usagers, distribution urbaine des marchandises, etc.
- **Bâti** : bâtiments démonstrateurs présentant des performances environnementales remarquables ou particulièrement innovants en termes d'usage, logements satisfaisant à des critères de performance énergétique exemplaire, etc.
- **Espace public et environnement** : optimisation des systèmes urbains (eau, éclairage public), biodiversité, etc.

# Exemple : annexe 2 du cahier des charges

- **AXE : RESEAUX, CONNEXIONS ET ENERGIE**
  
- **Réseaux urbains: eau, assainissement, déchets, chauffage, refroidissement**
  
- Les opérations pourront notamment toucher les domaines suivants :
  
- **Eau, assainissement :**
  - eau potable : économiser l'eau potable, améliorer la qualité de l'eau, réutiliser les eaux grises
  - eaux pluviales : traiter de manière alternative les eaux de pluie, limiter le volume des rejets, gérer les réseaux en surface, limiter les risques de débordements
  - eaux usées : réutiliser les eaux usées, maîtriser la qualité et réduire le volume des eaux usées rejetées
  - eau chaude : mutualiser la production d'eau chaude sanitaire (ECS) pour minimiser les émissions de CO2, développer des techniques utilisant des énergies renouvelables

# Exemple : annexe 2 du cahier des charges

## ■ Déchets :

- Diminuer le volume des ordures ménagères
- Améliorer la capacité de tri
- Améliorer la gestion des déchets de chantier
- Réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2 liées aux transports Optimiser la fréquence d'enlèvements des ordures ménagères
- Réduire les impacts sanitaires du stockage

## ■ Chauffage :

- Réduire les consommations d'énergie primaire
- Réduire les pertes liées au transport
- Réduire les émissions de CO2 Stocker sur une longue durée

## ■ Refroidissement :

- Prévenir le réchauffement des bâtiments
- Utiliser les énergies renouvelables pour tempérer les bâtiments
- Mutualiser la production chaud/froid
- L'échelle privilégiée sera celle de l'îlot ou du quartier selon les cas.

# Bénéficiaires

## ■ Volet 1 : 13 « Ecocités » sélectionnées par l'Etat (MEEDDM) fin 2009

- Pays Haut Val d'Alzette – Ecocité Alzette Belval
- Bordeaux – Plaine de Garonne
- Clermont-Ferrand – Ecocité Clermont Métropole
- Grenoble – Grenoble Ecocité
- Marseille – Marseille Euroméditerranée
- Metz – Ecocité 128
- Montpellier – De Montpellier à la mer
- Nantes/St Nazaire : Eco.métropole, construire la ville autour du fleuve
- Nice – Ecocité Nice Côte d'Azur
- Plaine Commune – Terre de partage et d'innovation urbaine
- Rennes – Quadrant nord-est
- Strasbourg/Kehl – Métropole des Deux-Rives
- Territoire de la Côte Ouest – La Réunion

## ■ Volet 2 : une deuxième sélection en 2011

- quelques très grandes agglomérations de plus de 450 000 habitants
- une dizaine de territoires ruraux à fiscalité propre (démarche « Eco-territoires » du MERAT)

## Les « écoterritoires » du MERAT

- Pour les **EPCI à fiscalité propre** dont 70% de la population réside dans l'**espace rural** au sens de l'INSEE
- Une démarche financée au titre des « **Investissements d'avenir** » mais intégrée dans la deuxième vague de l'**appel à projets « Ecoquartiers » du MEEDDM**
- Une inscription dans un projet plus global de territoire considérée comme un plus (*ex : partenariat avec un parc naturel régional*)
- **Objectif** : au niveau de la Caisse des Dépôts, **identifier des porteurs de projets potentiels** en collaboration avec Mairie-Conseil

# Moyens d'intervention

- **1 milliard d'euros** dont 400 M€ non consommables et 600 M€ consommables :
  - prises de participation : 400 M€
  - subventions : 580 M€ dont 200 M€ maximum au titre des TCSP et 60 M€ maximum au titre de l'ingénierie
  - coûts de gestion CDC : 20 M€ maximum

## ■ Au niveau national :

- **Comité de pilotage national** : CGI, MEEDDM, CDC, ADEME
  - avis au CGI sur sélection des actions, engagements financiers, pilotage opérationnel
- **Comité de suivi et d'évaluation** : Etat, CDC, élus, société civile, professionnels, salariés/employeurs, personnes qualifiées
  - orientations stratégiques et suivi de l'action « Ville de demain »
- la CDC assure le secrétariat permanent de ces deux comités

## ■ Au niveau local :

- **Comité local de pilotage** : Etat, collectivités locales, CDC, ADEME ...
  - coprésidé par Préfet et Maire
  - pilotage stratégique
- **Comité opérationnel des financements** : Etat et CDC
  - CDC assure secrétariat permanent et la présidence
  - attribution des crédits d'ingénierie

# Calendrier

- Signature de la **convention** Etat/CDC : 28 septembre 2010
- Première réunion du **Comité de pilotage national** : 8 octobre 2010
- Publication du **cahier des charges** : octobre 2010
- **Volet 1 :**
  - Atelier national Ecocités : **19 octobre 2010** (en présence du Secrétaire d'Etat)
  - constitution et réunion des Comités opérationnels de financement : octobre 2010
  - 2ème session des ateliers locaux Ecocités : fin octobre à mi-décembre
  - constitution et réunion des Comités de pilotage locaux : début 2011
  - dépôt des dossiers des 13 Ecocités : **15 mars 2011**
  - sélection des actions : à préciser
  - contractualisations : à préciser

# Calendrier : suites

## ■ Volet 2 :

- lancement de l'appel à projets par le MEEDDM : **octobre 2010**
- dépôt des dossiers par les collectivités locales : janvier 2011
- sélection des lauréats : mars 2011
- constitution des comités locaux : mi 2011
- sélection des actions : octobre/novembre 2011
- contractualisations : fin 2011- début 2012